

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2021

N° CCAS_2021DL009

Date de convocation : 19 février 2021

Affichage du compte-rendu : 2 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois février à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Madame Christiane PUTHOD.

Présents : Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Muriel PETIT, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Florent RIVOIRE (donne pouvoir à Souade KACI), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN)

Excusés / absents : Alain VIOLLET

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULATRI

Rapporteur : Christiane PUTHOD

En premier lieu, afin d'examiner la réalité de la gestion, il convient de rapprocher les prévisions 2020 des résultats de 2020 :

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Différence(s)	Taux
Dépenses	2 141 963,11 €	1 990 616,68 €	-151 346,43 €	92,93 %
Recettes	2 141 963,11 €	2 160 667,11 €	+18 704,00 €	100,87 %

INVESTISSEMENT	Prévisions 2020	Réalisations 2020	Différence(s)	Taux
Dépenses	86 012,31 €	50 614,76 €	-35 397,55 €	58,85 %
Recettes	86 012,31 €	82 973,49 €	-3 038,82 €	96,47 %

Le compte administratif de l'année 2020 a donc été arrêté aux résultats suivants :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
Fonctionnement	1 990 616,68 €	2 160 667,11 €	170 050,43 €
Investissement	50 614,76 €	82 973,49 €	32 358,73 €
Excédent global de clôture 2020			202 409,16 €

D'une manière générale, l'exécution du budget 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19.

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1- Les dépenses :

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est réalisé à hauteur de 92,93 %.

Les dépenses par service se répartissent de la manière suivante :

Île aux Enfants	52,62 %
Petits Gônes	21,42 %
Subvention au SAAD	6,78 %
Gestion générale	10,27 %
Action sociale (en faveur des anciens et des plus démunis)	2,75 %
Relais Assistants Maternels 1&2	4,91 %
Guichet unique	0,77 %
LAEP	0,48 %

Soit pour la petite enfance : près de 80,20 % (hors ventilation des charges de gestion générale).

1-1-1- Charges à caractère général :

Ce chapitre a été consommé à hauteur de 81,06 %¹.

La crise sanitaire a entraîné durant une partie de l'année la fermeture des structures d'accueil de jeunes enfants pendant le confinement et une reprise d'activité partielle suite au déconfinement.

C'est pourquoi certaines dépenses prévues au budget 2020 n'ont pas été réalisées. Tel a été le cas pour les achats et prestations suivantes :

- l'achat des repas aux Petits Gones (compte 604) et des produits alimentaires pour la confection des repas à l'Île aux enfants (compte 60623) : - 24 935,77 €,
- l'acquisition de produits d'hygiène comme les couches (compte 60628) et d'autres produits divers liés à l'activité des EAJE (compte 6068) : - 5 997,24 €,
- l'analyse de la pratique des personnels a été suspendue (compte 6188) et les frais relatifs aux déplacements des agents (compte 6251) : - 6 014,77 €,
- les réunions, temps conviviaux, sorties extérieures, ateliers destinés aux seniors ainsi qu'aux enfants ont été annulés comme la fête du printemps (compte 6257, 6228, 6232 et 6288) : - 7 121,92 €,
- la réparation des bâtiments et mobiliers : l'utilisation des locaux et des mobiliers ayant été réduite en 2020, peu de réparations ont été nécessaires compte 61558 et 615221) : - 6 538,22 €.

¹En 2020, le montant total des dépenses à caractère général est de 200 968,12 €.

A contrario, à la réouverture des structures et accueil du public, d'autres dépenses non prévues ont été réalisées principalement pour assurer la protection des personnels et des usagers :

- le nettoyage supplémentaire des locaux afin de respecter les protocoles sanitaires au sein de toutes les structures (compte 6283) : + 2 280,87 €,
- l'acquisition de masques et sur-blouses pour le personnel des structures petite enfance (compte 60636) : + 2 589,97 €,
- la hausse des frais de télécommunication : les rendez-vous téléphoniques ayant été privilégiés (compte 6262) : + 1 384,61 €,
- l'achat de jeux et petits matériels supplémentaires qui a été nécessaire permettant aux professionnels d'assurer la continuité des activités auprès des enfants dans des conditions d'hygiène et de sécurité répondant au protocole sanitaire lié au Covid-19 (compte 60632): + 552,19 €,
- l'augmentation de la consommation d'eau : le lavage des mains, des jeux et des locaux ont été renforcés (compte 60611): + 1 287,55 €.

On peut également relever que certaines dépenses ont subies des fluctuations pour des causes autres que celle liée à la crise sanitaire.

Comptes clôturés à la baisse :

- les contrôles légionelloses : il avait été prévu au budget deux types de contrôles : des contrôles initiaux et des contrôles après mesures de réparation. Aucune bactérie n'a été constatée pendant le premier contrôle, les sommes prévues pour un éventuel second contrôle n'ont pas été consommées. (compte 611),
- les indemnités aux comptables et aux régisseurs : depuis 2020, le gouvernement a pris à sa charge les frais liés à l'indemnisation des comptables publics (compte 6225),
- aucun marché n'ayant été déclaré infructueux, les sommes prévues à cet effet n'ont pas été utilisées (compte 6231).

Comptes clôturés à la hausse :

- Les formations : l'augmentation du compte 6184 est due à la hausse du coût des deux jeunes en contrats d'apprentissage présents au sein des crèches.

Ce chapitre enregistre également, comme chaque année, les dépenses liées aux repas de la municipalité en faveur des anciens et les colis de Noël :

- Le CCAS a financé un repas aux personnes âgées de plus de 70 ans (compte 6257). Ce repas s'est déroulé le dimanche 1^{er} mars 2020 au gymnase Jean Jaurès. 486 personnes ont bénéficié de ce repas. Parmi les convives, 43 personnes ont relevé du tarif « accompagnant ».

Le montant total des repas offerts s'est élevé à :

En 2020 : 13 290,44 € pour 486 personnes
 En 2019 : 12 750,43 € pour 475 personnes
 En 2018 : 11 899,05 € pour 451 personnes
 En 2017 : 11 869,14 € pour 405 personnes
 En 2016 : 10 814,65 € pour 369 personnes

- Il a également distribué des colis de Noël (compte 60623).

En 2020, 616 colis ont été remis aux seniors de plus de 70 ans : 382 colis ont été distribués à des personnes seules et 234 colis à des « couples ».

Pour mémoire, en 2019, 576 colis ont été remis aux seniors de plus de 70 ans : 352 colis ont été distribués à des personnes seules et 224 colis à des « couples ».

Le coût des colis s'est élevé à un montant total de 12 873,05 € en 2016, 12 756,25 € en 2017, 16 424,10 € en 2018, 16 532,00 € en 2019 et 14 594,73 € en 2020.

1-1-2- Charges de personnel :

Ce chapitre a été consommé à hauteur de 95,29 %.²

²En 2020, le montant total des dépenses afférentes au personnel est de 1 592 466,65 €.

Les charges de personnel incluent naturellement les salaires et les

charges sociales

La masse salariale 2020 est le reflet de la mise en œuvre du service public de l'action sociale et de la petite enfance en matière de gestion des ressources humaines.

En effet, elle est le résultat des déroulements de carrière des agents du CCAS (accroissement naturel du Glissement Vieillesse Technicité : PPCR 2020, avancement d'échelon, avancement de grade), mais également des incidences des réglementations sociales qui s'imposent aux collectivités (évolution des charges et cotisations).

La masse salariale représente également l'effectivité des divers recrutements d'agents non titulaires pour remplacement réalisés au cours de l'année 2020 permettant le renouvellement des équipes et des compétences en matière d'action sociale, ainsi que dans le domaine de la petite enfance par le maintien du taux d'encadrement.

Enfin, la masse salariale représente des dépenses relatives à la mise en œuvre effective des mises à disposition du personnel ville auprès du CCAS. Ces mises à disposition reflètent en effet la structuration des services fonctionnels de la ville réalisant des missions pour le compte de l'action sociale et permettant ainsi aux agents du CCAS de se centrer sur leur cœur de métier.

La différence entre le BP 2020 et le CA 2020 s'explique notamment par les éléments suivants :

- les absences de certains personnels sur des périodes longues entraînant la baisse des traitements, notamment l'absence d'une animatrice du RAM pendant toute l'année,
- un effet « retard » dans le recrutement des emplois aidés et certaines interruptions de contrat,
- le remplacement de certains titulaires par des non titulaires,
- un effet « covid » car aucun remplacement n'a été nécessaire pendant deux mois.

1-1-3 Autres charges :

- Subventions versées :

En 2020, la subvention attribuée au SAAD a été versée à hauteur de 100 % soit 134 932,97 €.

Quant à la subvention attribuée au Comité des Œuvres Sociales, elle a été mandatée à hauteur de 6 905,98 €.

- Les aides en faveur des personnes démunies :

Ces secours sont mobilisables uniquement en cas d'absence de dispositifs de droit commun qui doivent être sollicités en priorité par l'assistante sociale du CCAS. Ce montant n'est donc pas le reflet de la pauvreté sur le territoire communal mais seulement la contribution du CCAS qui intervient donc de manière « supplétive ».

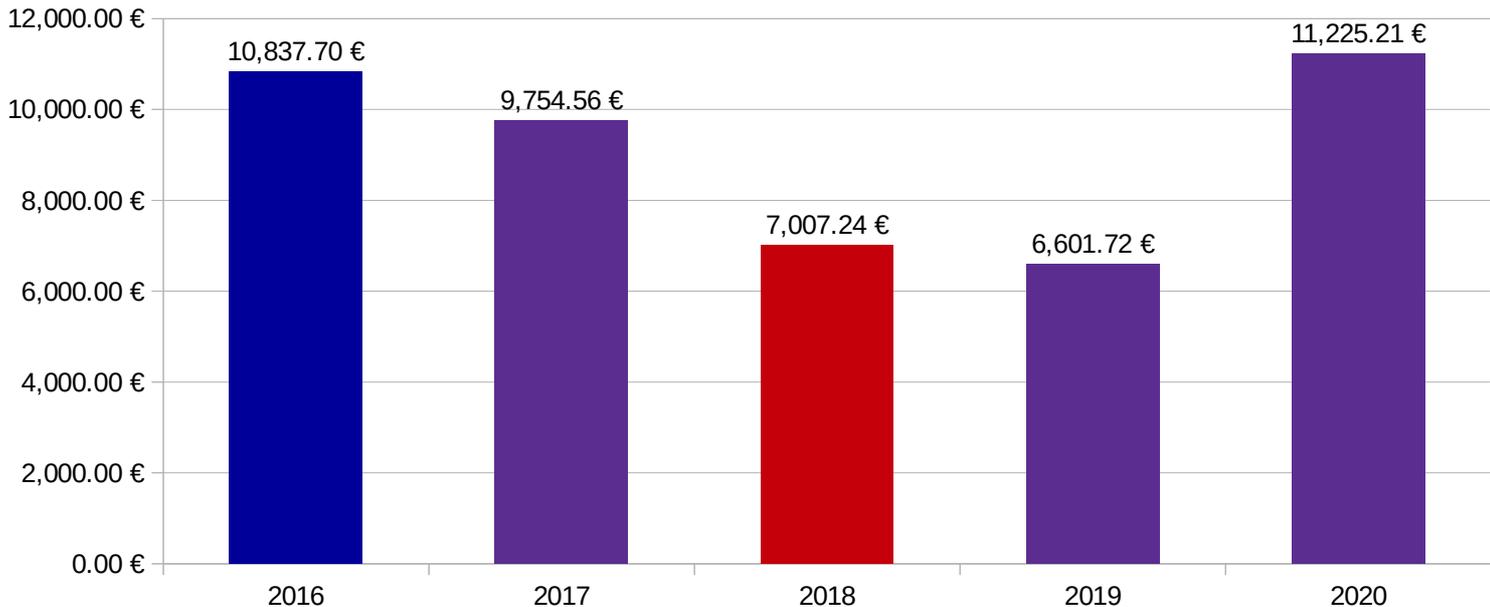
Concernant les secours financiers (compte 6562) :

En 2020, 21 aides exceptionnelles aux familles ont été versées à hauteur de 3 280 € en raison de la crise sanitaire COVID-19 et 26 secours ont été versés à hauteur de 11 225,21 €, soit un montant total de 14 505,21 €.

Pour mémoire, ont été attribués 16 secours à hauteur de 6 601,72 € en 2019, 16 secours à hauteur de 7 007,24 € en 2018, 23 secours à hauteur de 9 754,56 € en 2017 et de 10 837,70 € en 2016.

Et ils évoluent de la manière suivante depuis 2016 :

Aides financières de 2016 à 2020



En 2020, il a été attribué dans le cadre des nuitées d'hôtel, 25 nuitées pour 4 familles, soit pour 9 personnes, pour un total de 2 586,00 € (compte 6568).

Le CCAS, en accompagnement de son public pour l'aide au transport, a pris en charge 12 abonnements TCL et une création de carte pour un total de 200,30 € (compte 6562) et a distribué 40 tickets TCL pour 44,20 € (compte 6568).

3 prêts ont été versés à hauteur de 6 800,00 €, contre 6 000,00 € en 2019 (compte 274).

Concernant les aides alimentaires :

L'aide alimentaire est organisée dans le cadre d'un marché sous forme de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP). Ces chèques ont une valeur faciale de 5 € et peuvent être utilisés pour des achats alimentaires et d'hygiène et d'énergie.

En 2020, le montant des tickets CAP achetés s'est élevé à 5 400,00 € contre 4 500,00 € en 2019 (compte 6561).

Au final en 2020, le montant de ces aides, prêts et autres secours s'est élevé à 29 535,71 € contre 17 361,52 € en 2019, 16 295,64 € en 2018, 19 931,56 € en 2017, et 26 390,55 € en 2016.

- Les amortissements :

En 2020, le montant des amortissements a été mandaté à hauteur de 31 966,70 €.

- les autres charges de gestion courante et exceptionnelles :

Elles sont constituées par le reversement au Comité des Œuvres Sociales des chèques déjeuner perdus ou périmés de l'année précédente (article R3262-14 du Code du Travail) à hauteur de 339,31 €, la régularisation des centimes relative à la retenue à la source pour 1,43 € et par l'annulation de titres sur exercice antérieur à hauteur de 299,81 €.

1-2- Les recettes :

Le taux de réalisation des recettes est de 100,87 %. Les recettes sont principalement constituées :

1-2-1 De la subvention de la ville (1 050 000 €) :

Elle a fait l'objet d'un mandatement en totalité et à la hauteur des besoins du CCAS en considération des aléas d'encaissement des recettes de la CAF ce qui a constitué un

excédent de « précaution » constituant le volant de trésorerie nécessaire pour le début de l'année.

1-2-2 Des participations de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon (731 924,43 €) :

Le CCAS perçoit chaque année des recettes liées à l'activité des services de la petite enfance : la Prestation de Service Ordinaire pour les établissements d'accueil du jeune enfant et la Prestation de Service pour les RAM.

En 2020, malgré la fermeture des structures petite enfance, la CAF a compensé les baisses d'activité des structures causées par la Covid-19 et a également versé aux EAJE une aide exceptionnelle aux places fermées et aux places ouvertes et occupées dans le but d'accompagner les EAJE dans la mise en place des consignes sanitaires accompagnant la phase de déconfinement.

De ce fait, initialement budgétées à hauteur de 653 466,66 euros, on enregistre 78 k€ de recettes supplémentaires.

1-2-3. Du résultat de fonctionnement 2019 reporté :

Il s'agit du report de l'excédent constaté en 2019 pour un montant de 136 696,45 €.

1-2-4. Des produits des services :

Il s'agit des factures acquittées par les familles en fonction des heures de garde des enfants aux Petits Gônes et à l'Île aux Enfants.

En 2020, on enregistre une baisse des recettes liée principalement à la crise sanitaire de la COVID-19 et à la fermeture des équipements de la petite enfance pendant le 1^{er} confinement.

À l'Île aux Enfants : le nombre d'enfants accueillis est de 105 (contre 109 en 2019 et 119 en 2018). Le nombre d'heures réalisées s'élève à 75 447,75 (contre 105 697 en 2019 et 103 874 en 2018), et le taux d'occupation « financier » non modulé passe à 63,18 % (contre 73,74 % en 2019, 72,16 % en 2018).

Aux Petits Gônes : au total 85 enfants ont été accueillis (contre 89 en 2019 et 104 en 2018) en accueils réguliers et occasionnels. Le total d'heures réalisées en 2020 est de 30 624 (43 320 en 2019 et 42 651 en 2018) et le taux d'occupation est de 59,76 % (73,19 % en 2019 et 72,08 en 2018).

Pour mémoire, le seuil d'alerte du taux d'occupation qui est fixé par la CAF à 70 % n'a pas été retenu pour le calcul des participations financières 2020.

Les participations familiales ont été encaissées à hauteur de 191 941,45 € contre 258 558,89 € en 2019 et 240 062 € en 2018.

1-2-5. Des atténuations des charges de personnel (42 405,06 €) :

En 2020, elles sont constituées par :

- des remboursements des frais de personnel en position d'arrêt maladie pour un total de 29 737,19 €. Il faut rappeler que les métiers de la petite enfance sont particulièrement exposés aux risques professionnels et font l'objet d'une prise en charge préventive,
- du remboursement des cotisations d'assurance statutaire liées à 2018 et 2019 à hauteur de 9 996,29 €,

- du remboursement par la CNRACL de cotisations suite à de deux agents pour 915,31 € (sommes reversées aux agents) et de la régularisation de la paie d'un agent à hauteur de 31,27 €,
- du remboursement du Fonds National de Compensation à hauteur de 1 725 € suite aux opérations de compensation du supplément familial de traitement pour l'année 2018.

1-2-6. Divers produits de gestion courante et exceptionnels (1 756,41 €)

Non budgétées en totalité pour des raisons liées aux aléas de perception conjuguées à l'exigence de sincérité budgétaire, ces recettes correspondent à des remboursements de chèques déjeuners millésimés 2019, de chèque d'accompagnement personnalisé 2019, de régularisation de paies (arrondis des prélèvements à la source), de régularisation de la cotisation d'assurance responsabilité civile en notre faveur et de remboursement de dettes qui avaient été admises en non valeur les années précédentes.

1-2-7. Du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments réalisées en 2018 (1 576,59 €) et d'aides relatives aux contrats Parcours emploi Compétences (4 366,72 €).

L'exécution des dépenses et des recettes permet au final de dégager un résultat excédentaire de 170 050,43 € contre 136 696,45 € en 2019, 136 713,18 en 2018, 182 477,50 € en 2017, 112 763,35 € en 2016, 222 655,42 € en 2015 et 315 462,28 € en 2014.

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT :

2-1- Les recettes :

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est de 96,47 %.

Ces recettes d'un montant total de 82 973,49 € sont principalement constituées :

- des amortissements (31 966,70 €),
- du FCTVA (4 694,48 €),
- du report du résultat d'investissement 2019 (39 512,31 €),
- du remboursement des prêts d'honneur (6 800,00€)

2-2- Les dépenses :

Le taux de réalisation en matière de dépenses d'investissement est de 58,85 %.

Elles sont constituées pour l'essentiel par l'acquisition de matériel et de mobilier.

Île aux Enfants :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 29 590,48 € TTC pour l'année 2020 correspondant aux achats de :

- mobiliers (lits à barreaux et chaises pour enfants),
- divers matériels (porteurs, chauffe biberons, robot coupe, tapis d'éveil et baby-relaxes...),
- panneaux acoustiques,
- jeux extérieurs,
- climatiseurs mobiles,
- chariot d'entretien,
- vestiaires.

Les Petits Gônes :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 7 449,71 € TTC pour l'année 2020 correspondant aux achats de :

- mobiliers (bureau, chaises, armoires, bibliothèque),
- petits matériels (appareil photo, grille pain)

- chariots à linge,
- vestiaires,
- portillons.

Administration du CCAS :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 5 584,55 € TTC pour l'année 2020 correspondant aux achats de :

- divers mobiliers (sièges, classeur à tiroirs),
- petits matériels (aspirateur, écrans de protection, cafetière, destructeur de documents).

Relais assistants maternels :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 1 190,02 € TTC pour l'année 2020 correspondant aux achats de :

- mobilier espace bébés,
- rafraîchisseurs d'air,
- tapis.

Les Prêts d'honneur se sont élevés à hauteur de 6 800 €.

En conséquence, en l'absence du Président qui a quitté la salle, et après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **ADOPTE** favorablement les comptes qui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture de 202 409,16 €.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,